

Émissions Zéro scrl  
PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DU 25 MARS 2017

La réunion se tient au siège social de la société Rue Nanon 98 5000 NAMUR.

La date de l'AGO a été transmise par la lettre d'info mensuelle.

Les convocations ont été envoyées dans les délais requis par les statuts (Art. 23 des Statuts - envoi au moins 10 jours avant la date de l'AG) par la poste.

## 1. Constitution du Bureau

L'assemblée compte 71 coopérateurs présents à 14h et 83 coopérateurs représentés soit 154 voix, et aucun coopérateur présent ne représente plus de 5 autres coopérateurs. Tout cela a été vérifié à l'accueil des membres par Barbara Wolfart et Thierry Lamouline.

Aucun point à l'ordre du jour ne requérant un quorum spécial (voir art. 24 des Statuts), l'assemblée générale peut régulièrement se tenir et valablement délibérer.

Désignation de 5 scrutateurs : Grégoire Mathonet, Danielle Deglume, Daniel Jumet, Claire Schaus et Bruno De Bel.

Désignation de 2 secrétaires de séance : Claudine Baudeaux et Claude Delcourt.

Administrateurs nommés lors de l'AGO 2016 présents : Alain Damay, Marc Installé, Michaël Delhayé et Jean-Pierre Simon.

Philippe Dubreucq coopté par le CA en novembre 2016 est absent.

## 2. Mot du Président.

Le président du CA accueille les participants, et remercie tous les bénévoles pour le travail accompli, rappelle la recherche permanente de nouveaux administrateurs pour renforcer l'équipe et de collaborateurs actifs pour les divers groupes de travail.

Il souligne que, sans publicité, le nombre de coopérateurs augmente : il y a peu de démissions et beaucoup de nouvelles souscriptions ; à ce jour le nombre de coopérateurs s'élève à 1571.

Il propose à chaque administrateur de se présenter. Ce qu'ils font successivement.

Il propose à Thierry Lamouline de présenter en quelques mots le Conseil Consultatif de Coopérateurs.

Ce dernier rappelle la réunion mensuelle du dernier vendredi du mois par Skype à 20 h pour débattre des sujets importants pour la coopérative.

Le président rappelle les règles concernant les réponses aux questions posées à l'AG dans les délais requis, notés dans la convocation, ceci dans le but de réduire la durée de l'AG.

## 3. Approbation du rapport de l'Assemblée Générale du 16 avril 2016.

Le rapport est approuvé par l'assemblée, sans question ni remarque, sans opposition ni abstention.

## 4. Réponses aux questions sur le rapport d'activité 2016 et nouveau ROI.

### Planification des investissements en capitaux

Questions de Nicolas Bourgeois :

Email du 4/03 (Ticket #5765) - nicolas.bourgeois.007@gmail.com

Planning des investissements en capitaux : on peut constater que la coopérative dispose de ca 800 K€ de trésorerie pour l'instant. Existe-t-il un processus de planification des besoins en capitaux ? En effet, je constate que de nombreux projets sont actuellement en cours d'étude et qu'en cas de réalisation, ils pourraient mobiliser bien plus que la trésorerie actuelle.

Réponse : planifier les investissements est un rêve. Cela dépend de tellement de paramètres aléatoires qu'une planification est très difficile voire impossible ; divers exemples sont présentés dont

- La Platinerie : 15-16 mois d'échanges entre nous et l'administration dont 2 réunions avec tous les acteurs concernés ;
- Pour l'éolien, impossible de prévoir les réactions « émotionnelles » ou « politico-revancharde » style Courcelles et Pont-à-Celles...
- A Modave, un échevin nous lanterne avant de créer une coopérative citoyenne (?) locale, surtout communale (?) ...

Questions de Bruno De Bel & Thierry Lamouline

Préambule :

Hypothèses du plan financier d'OCE (rapport d'activité) :

prix de vente du CV à 64,20 € avec avance mensuelle payée à 30 jours fin de mois. soit 80 cents en-dessous du prix garanti de 65 € pour financer ce délai de paiement particulièrement avantageux.

En effet, dans le circuit classique, les CV sont repris par Elia à 65 €, sur base de relevés trimestriels déclarés à la CWaPE, avec au bout du compte un délai de paiement de 7 à 8 mois.

Il faut savoir en plus que le temps d'attente à la CWaPE pour l'approbation des premiers CV est d'un an.

Dans la lettre d'information 2017/01, EZ fait part d'une offre de CORETEC Trading :

Achat de certificats verts par CORETEC

La société CORETEC, partenaire du projet de biométhanisation d'Ochain, lance une offre d'achat de certificats verts aux conditions très intéressantes. Elle souhaite en faire profiter d'abord les coopératives citoyennes et tous leurs coopérateurs...

Les conditions sont les suivantes :

Prix : 65,3 €/CV

Validité des Certificats Verts : 2 ans minimum

Date limite de transfert des CV : 28/02/2017

Paiement garanti le 31/03/2017.

## Questions :

La vente des CV de Ochain Energie est-elle contractualisée ?

Si la vente de CV est contractualisée, le prix de vente est-il fixe ou variable ?

Si la vente de CV est contractualisée, a-t-on la garantie que le prix offert à Ochain Energie sera supérieur ou égal à d'éventuelle(s) prochaine(s) offre(s) d'achat de CORETEC aux coopérateurs ?

## Réponse : Préambule

Ne pas confondre CORETEC Trading, responsable de l'offre d'achat de CV, avec CORETEC Engineering, fournisseur Cogen et installations électriques à OCE, et aussi actionnaire d'OCE, et CORETEC Invoicing qui est chargée par OCE de la gestion de la vente de l'électricité et de la chaleur.

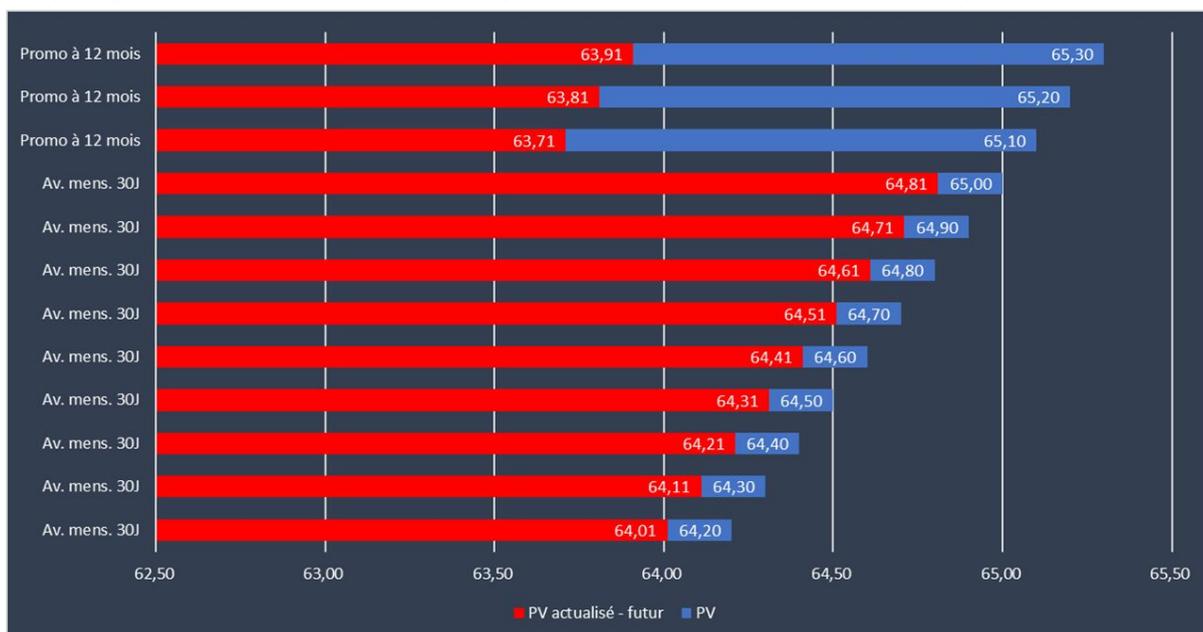
L'offre de CORETEC Trading est une offre promotionnelle et non une offre permanente. Elle est destinée aux coopératives citoyennes membres de REScoop et à leurs coopérateurs.

Pour profiter de ce genre d'offre, OCE devrait "thésauriser" les CV produits dans l'attente d'une offre « canon » éventuelle...

Quand sera-ce le bon moment ? En attendant, on tire sur la ligne de crédit à 3,85% ?

Dans le cadre d'OCE, les négociations avec des acheteurs éventuels sont en cours. Les chiffres avancés dans le RA (rapport d'activité) sont des estimations "prudentissimes" : nous avons estimé à 80 cents le coût de notre exigence d'être payé par avance mensuelle, autrement dit, nous préférons recevoir 64,20€ à 30 jours date facture que 65,00€, 8 à 11 mois plus tard!

A noter que le délai de validation des premiers CV octroyés par la CWaPE est de 12 mois, ce qui signifie 15-16 mois de délai de paiement pour le 1er trimestre de production...



## 5. VOTE : Approbation de la politique pour la fourniture d'électricité avec Énergie 2030 et COCITER.

**Energie 2030:** Nous avons un contrat depuis 5 ans. Leurs clients paient une redevance fixe de 100 euros ( sans tva). Energie 2030 octroie une remise de 60 euros aux membres de coopératives citoyennes et nous complétons par une ristourne de 40 euros non soumise à la tva à nos coopérateurs possédants au moins 4 parts.

**Cociter:** Reporté à une éventuelle AGE dès qu'un projet d'accord aura été dégagé.

Résultat: pas de vote.

## **6. VOTE : Approbation ristournes pour la fourniture d'électricité.**

Résultat: 153 pour / 1 abstention/ zéro contre soit 154 voix exprimées.

## **7. VOTE : Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur sur base des amendements reçus.**

Pas d'amendement proposé, vote du ROI en une fois 149 voix pour et 5 abstentions.

## **8. Comptes annuels 2016, budget 2017-2021, évolution de trésorerie, rapport des vérificateurs aux comptes.**

Comptes annuels 2016 cf. Annexe 1

Budget 2017-2021 : cf. Annexe 2

Evolution de trésorerie : cf. Annexe 3

Rapport des vérificateurs aux comptes : cf. Annexe 4.

## **9. Questions / réponses sur les comptes et le budget.**

[Question 1: quid du nombre de parts, devons-nous attendre d'avoir des projets pour permettre à l'avenir à de nouveaux coopérateurs de prendre des parts ?](#)

Réponse : Il y a eu un débat au sein du CA en fin 2016 au sujet de l'opportunité de limiter les souscriptions. Le CA s'est rangé à l'avis du Conseil Consultatif de Coopérateurs dont les membres étaient au départ favorables à une limitation puis se sont positionnés ensemble contre cette limitation avec l'argument suivant présenté par Thierry Lamouline, coordinateur du CCdC : La charte de Rescoop reprend pour ses coopératives adhérentes les 7 principes coopératifs dont l'un dit que l'accès aux coopératives doit être libre et ouvert.

[Question 2: plutôt qu'un prêt subordonné au SPV, pourquoi pas un prêt "simple" CT \(straight loan\) à Hesbenergie, avec garantie de remboursement dès que se libère la part de capital bloquée pour cause de tax shelter ?](#)

Réponse : Eneco est très sensible sur l'aspect local et HE n'a pas besoin de capital supplémentaire. Un prêt simple (crédit-pont) de 200.000 € pourrait suffire.

[Quelles seraient les conditions du prêt ?](#)

Réponse : prêt simple de 200.000 € (à voir), directement à HesbEnergie (et non au SPV), garanti par la partie du capital soumise aux contraintes du tax shelter, 2,5%, intérêts payés trimestriellement et capital remboursé en une fois en décembre 2019 (fin des contraintes tax shelter pour HesbEnergie).

## **10. VOTE : Affectation du résultat et distribution d'un dividende.**

Le conseil d'administration propose de mettre 100 000 euros en réserve indisponible pour fonds spécifiques qui servira pour les investissements futurs. Les réserves indisponibles ne peuvent pas être utilisées pour distribuer un dividende futur et ne participent pas à augmenter la valeur de la part pour les retraits.

Il propose un dividende de 2% payé le 28 avril 2017, le reste du bénéfice sera reporté.

Résultat: 151 pour et 3 contre , zéro abstention.

## **11. VOTE : Approbation des comptes annuels.**

Les comptes annuels sont approuvés tels que proposés par 151 voix pour et 3 contre.

## **12. VOTE : Décharge aux administrateurs.**

Décharge est donnée aux administrateurs à l'unanimité.

## **13. VOTE : Décharge aux vérificateurs aux comptes.**

Décharge est donnée aux vérificateurs à l'unanimité.

## **14. VOTE : Présentation du candidat administrateur et nomination.**

Emmanuel MERTENS se présente comme candidat administrateur et déclare ses intérêts dans le secteur de l'énergie: coopérateur depuis 6 ans chez EZ, bénévole chez Cociter, et un des administrateurs de la coopérative HesbEnergie.

Certains coopérateurs s'interrogent sur de possibles conflits d'intérêts. Le CA assure que lors de votes concernant des coopératives dans lesquelles il pourrait avoir des intérêts, il ne participera pas au vote.

Résultat du vote: 119 pour, 8 contre et 13 abstentions soit 140 voix exprimées, certains coopérateurs ayant quitté prématurément l'assemblée.

## **15. VOTE : Désignation des vérificateurs aux comptes 2017.**

Les candidatures de Pierre AUBRY, Philippe DELFORGE et Marc POSSOZ sont approuvées à l'unanimité par l'assemblée.

## 16. Perspectives.

- ❖ Faire une consolidation des comptes avec MHP et Ochain
- ❖ Projet hydro sur la Vesdre: un coopérateur du coin pourrait porter le projet.
- ❖ Fusionner les expériences et développer une “boîte à outils” pour les projets futurs.
- ❖ Mise en route des entreprises liées prêtes à produire: Ochain Énergie et Monceau Hydro.
- ❖ Participation d’EZ sur 4 barrages à équiper sur la Basse-Sambre entre Monceau et Namur avec 75% pour EZ dans Salzannes.
- ❖ Projet de panneaux voltaïques sur un éco-quartier à Namur.
- ❖ Projet de parc éolien à Framerie (6 éoliennes)
- ❖ Projet de parc éolien à Merbes le Château(10 éoliennes dont 2 pour les citoyens ?).

## 17. Fin de séance

Le président remercie l’assemblée, clôt la séance et invite l’assemblée à prendre le verre de l’amitié. Il est 18h15.

Le rapport comprend 6 pages et celle-ci est la dernière.

Les membres du bureau

Damay Alain  
*Administrateur-trésorier*

Deglume Dany  
*Scrutatrice*

Mathonet Grégoire  
*Scrutateur*

Simon  
Jean-Pierre  
*Administrateur*

Delcourt Claude  
*Secrétaire*

Delhayé Michaël  
*Président*

Baudeaux Claudine  
*Secrétaire*

Aubry Pierre  
*Vérificateur aux  
comptes*

Installé Marc  
*Administrateur*

Jumet Danièle  
*Scrutatrice*

De Bel Bruno  
*Scrutateur*

Schaus Claire  
*Scrutatrice*